

FICHE VOIRIE

Commune : Walhain

Objet précis :

Sécurisation de l'accès Nord à la place Saint-Vincent

N° de l'investissement: 01

1. Description de la situation existante

- 1) Longueur de la voirie : 565 m
- 2) Profil de la voirie :
 - Largeur de façade à façade : 7,8 m à minima sur la rue du Paradis, 7,9 m pour la rue Saint-Vincent entre la rue de la Petite Campagne et la rue du Paradis.
 - Trottoir(s) : 2 sur la rue Saint-Vincent. 2 puis 1 trottoir sur la rue du Paradis.
 - Largeur du/des trottoir(s) : de 08, à 1,4 m et de 07 à 1 m de l'autre côté sur la rue Saint-Vincent. 09 – 1 m sur la première partie (côté place) des deux côtés, 1,2 - 1,3 m pour le trottoir unique sur la fin de la rue du Paradis (côté Corbais)
 - Présence de stationnement : sur propriété privée rue Saint-Vincent. Assez limité en chaussée sur la rue du Paradis (d'un seul côté à la fois)
 - Localisation du stationnement : surtout au début de la rue du Paradis côté place.
 - Présence d'aménagement cyclable (hors voirie/en voirie) : non
 - Largeur de l'aménagement cyclable : s.o.
 - Présence de stationnement vélo : non
 - Nombre de voies de circulation : 2 non marquées
- 3) Niveau de dégradation de la voirie (illustrer par des photos) :

En bon état.
- 4) Niveau de dégradation de l'aménagement cyclable, si existant :

s.o.
- 5) Etes-vous propriétaire, avez-vous un droit de jouissance ou un accord du propriétaire qui s'engage à maintenir l'aménagement en l'état pour une durée de 15 ans ?

Oui, il s'agit de voiries communales.

2. Contextualisation et objectifs des travaux en lien avec la stratégie de développement du vélo utilitaire

- 1) L'aménagement induit-il une altération de l'espace destiné aux piétons et PMR, une dégradation des itinéraires piétons ? (Principe STOP)

Non.

- 2) Qu'est-ce qui justifie cet aménagement ? Quel est le niveau de priorité dans le cadre de la mise en œuvre du réseau cyclable utilitaire communal ? Quels sont les objectifs poursuivis ?

Cet axe se trouve dans le prolongement des projets depuis la N4 jusqu'à Nil-Saint-Vincent. Une réflexion est actuellement portée quant à la poursuite de ce cheminement vers LLN et Wavre via le Chemin de Corbais. Ce dernier est sur le schéma directeur cyclable.

- 3) L'aménagement s'inscrit-il dans le schéma directeur cyclable régional ? (voir : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/9ede3fbf-5b30-43a3-9370-4efd058131eb.html>)

Oui

- 4) Votre commune dispose-t-elle d'un PCM ou de toute autre étude stratégique (Plan cyclable, Etude de corridors cyclables...) ? Si oui, date de finalisation ?

Oui, un plan cyclable (2011-2015) a été réalisé lors du premier projet Wallonie Cyclable. Il a été approuvé par le Conseil communal de Walhain le 19 septembre 2011.

- 5) Si oui à la question 4) : un réseau cyclable utilitaire a-t-il été défini dans le cadre du PCM ou de toute autre étude stratégique ?

Oui, un réseau cyclable a été défini lors du premier projet Wallonie cyclable et précisé dans le cadre de la candidature au projet Wallonie cyclable 2 (voir réseau cyclable global projeté).

- 6) Si oui à la question 5) : l'aménagement s'inscrit-il dans le réseau cyclable utilitaire en question ?

Non, mais ce cheminement est plus direct que ce qui avait été envisagé à l'époque.

- 7) Si non à la question 6) : l'aménagement permet-il l'accès à un pôle générateur de déplacements ou relie-t-il deux pôles ?

Il participera à la connexion de Nil à la N4 augmentant l'accessibilité aux chemins réservés F99a (ligne de tram, rue du Poncha...) depuis la place Saint-Vincent jusqu'au Nord du village de Nil au bout de la Rue du Paradis.

- 8) Si non à la question 6) :

- Est-ce l'itinéraire le plus rapide/direct ? Si non, justifiez

Oui de Nil vers le parc Scientifique de LLN, bien que ce ne soit ici qu'un petit élément de cet itinéraire. Oui depuis le Nord de Nil (rue Haute) vers la Place Saint-Vincent et vers l'école de Nil (le Bon départ). Non, pas tout à fait vers la N4 et son futur mobipôle mais c'est le chemin le plus sécurisé et majoritairement en site propre.

- Est-ce que cet aménagement permet d'assurer des liaisons complètes et continues entre pôles générateurs de déplacements ? Si non, quels sont les chaînons manquants ?

Oui, du Nord de Nil vers la place Saint-Vincent et vers la N4 avec les autres aménagements prévus.

- L'itinéraire se situe-t-il dans un cadre agréable ? Si non, pouvez-vous préciser si des aménagements augmenteront le caractère agréable et la convivialité du cheminement ?

Oui, la rue du Paradis est une petite route rurale avec des arbres, des champs et prairies, peu de propriétés et un petit pont qui enjambe un petit cours d'eau.

Description des travaux proposés

1) Type d'aménagement, largeur, dans les 2 sens ? dans un sens ? , revêtement envisagé ?

Les deux rues étant trop étroites pour un aménagement de pistes cyclables marquées, seul le marquage de bandes cyclables suggérées (BCS) est possible. Sur la rue Saint-Vincent, un marquage coloré tout du long sera réalisé par enduit.

2) Justification du type d'aménagement choisi au regard de la fiche 39 « Quel aménagement cyclable choisir ? »

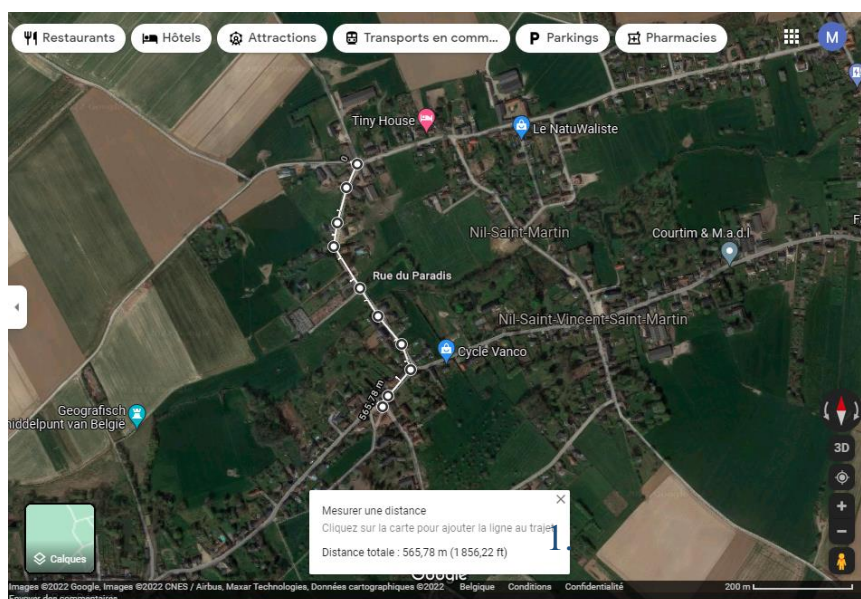
Nous sommes sur deux axes à 50 km/h (rue du Paradis) et 30 km/h (rue Saint-Vincent) mais où des vitesses excessives sont recensées. Il s'agit d'un axe assez fréquenté par les habitants de Nil pour rejoindre la E411. Certains habitants de Walhain utilisent aussi cet axe pour la même raison. La présence de cet axe sur le schéma directeur cyclable et son rôle de liaison entre les pôles de Gembloux/mobipôle de la N4 au sud et de Louvain-la-Neuve/Wavre au sud justifie un aménagement cyclable. Malheureusement, au vu de la largeur des rues et du passage régulier de bus, seules des BCS sont possibles. La vitesse limitée à 30km/h justifie la mixité sur la rue Saint-Vincent. Elle est nettement moins souhaitable sur la rue du Paradis. Il conviendra donc absolument d'y faire respecter la vitesse maximale voire de la réduire.

3. Description du profil de la voirie après aménagement

Voir description ci-dessus et coupe ci-dessous.

4. Annexes à joindre :

- Plan de localisation



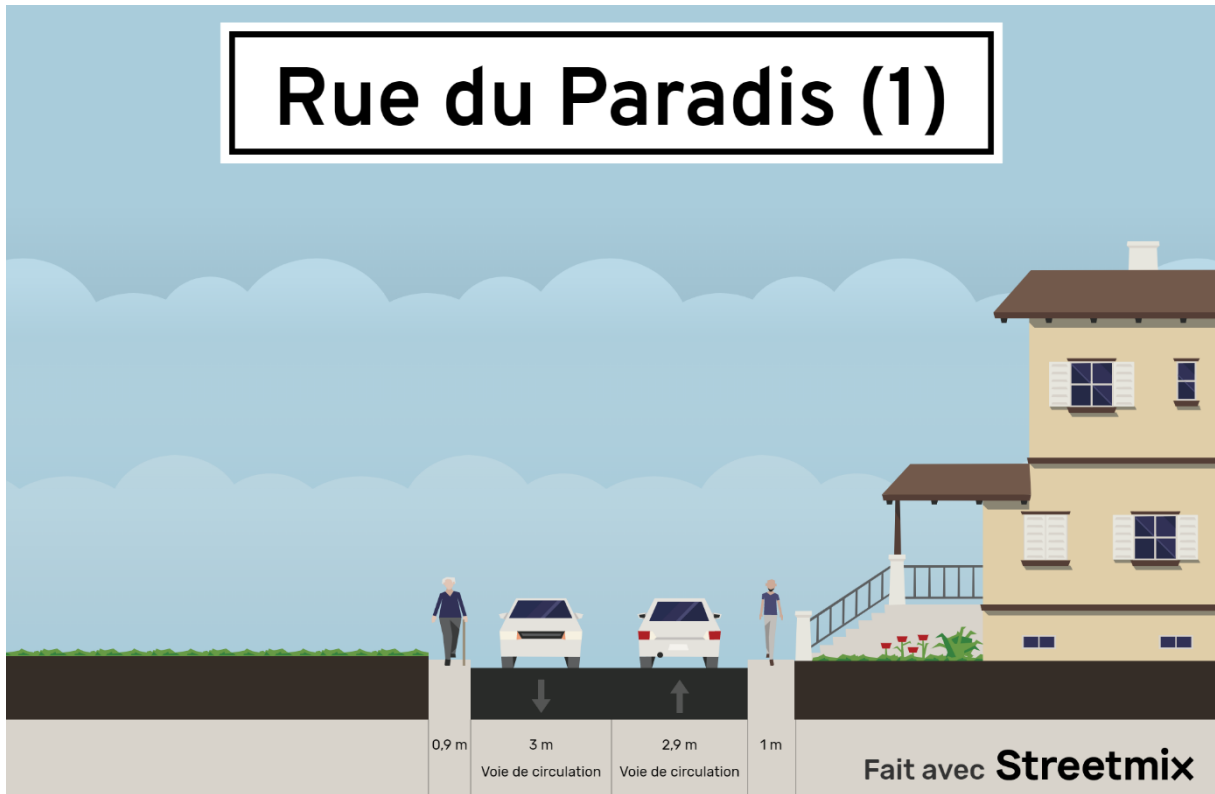
o Photos des lieux



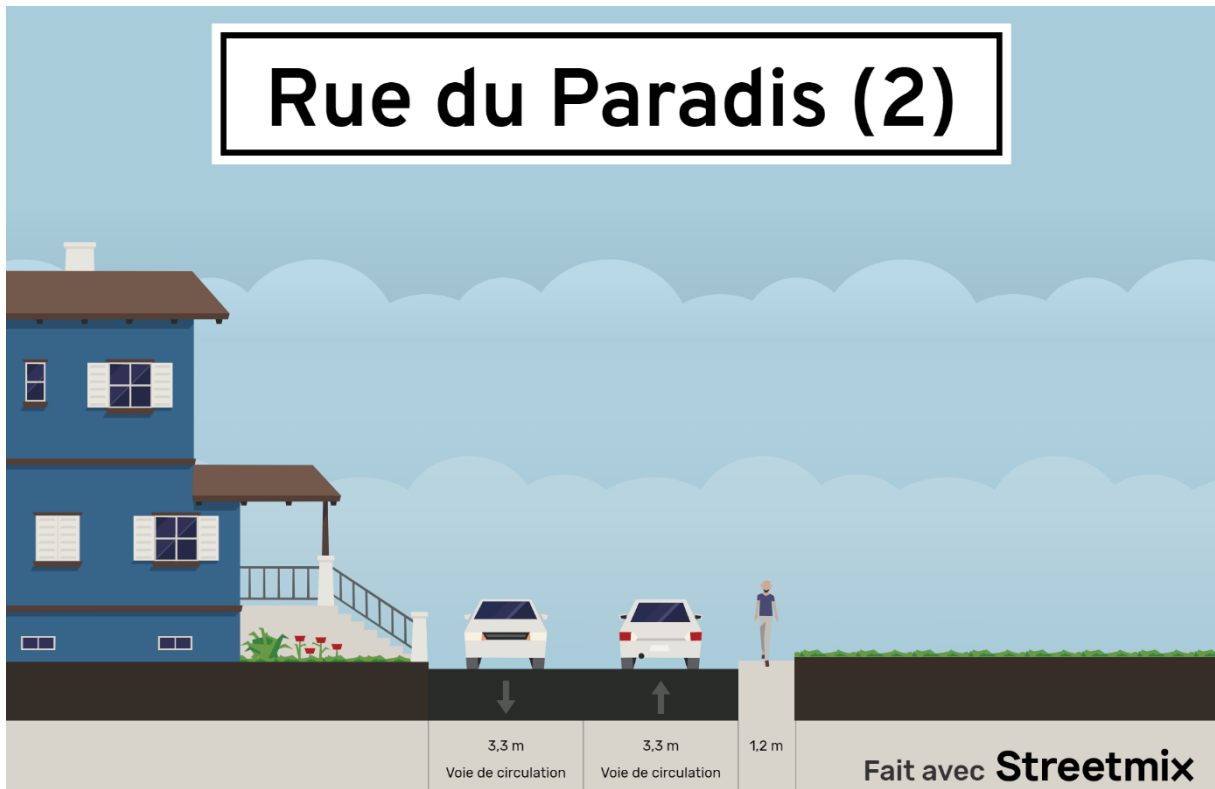


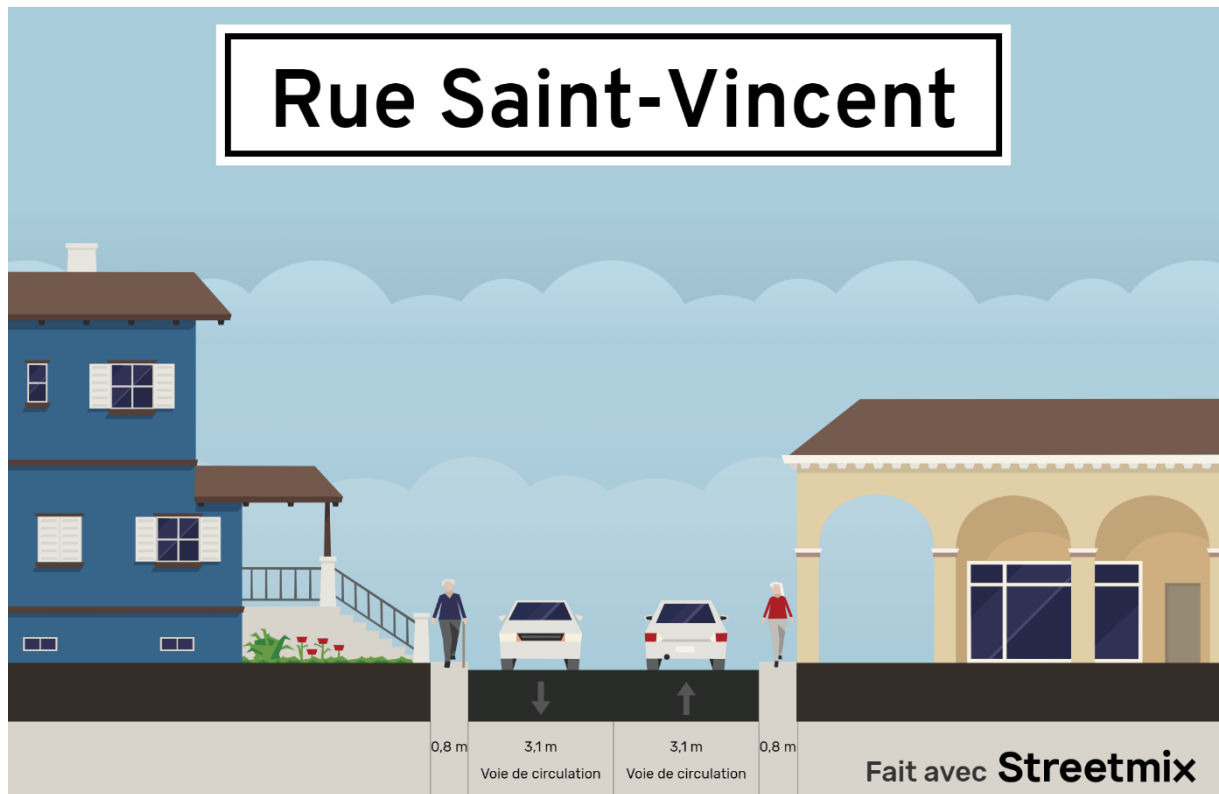
- Plan de l'aménagement envisagé
- Représentation schématique du profil de la voirie en situation existante

Rue du Paradis au plus étroit dans son tronçon inférieur (côté Place)

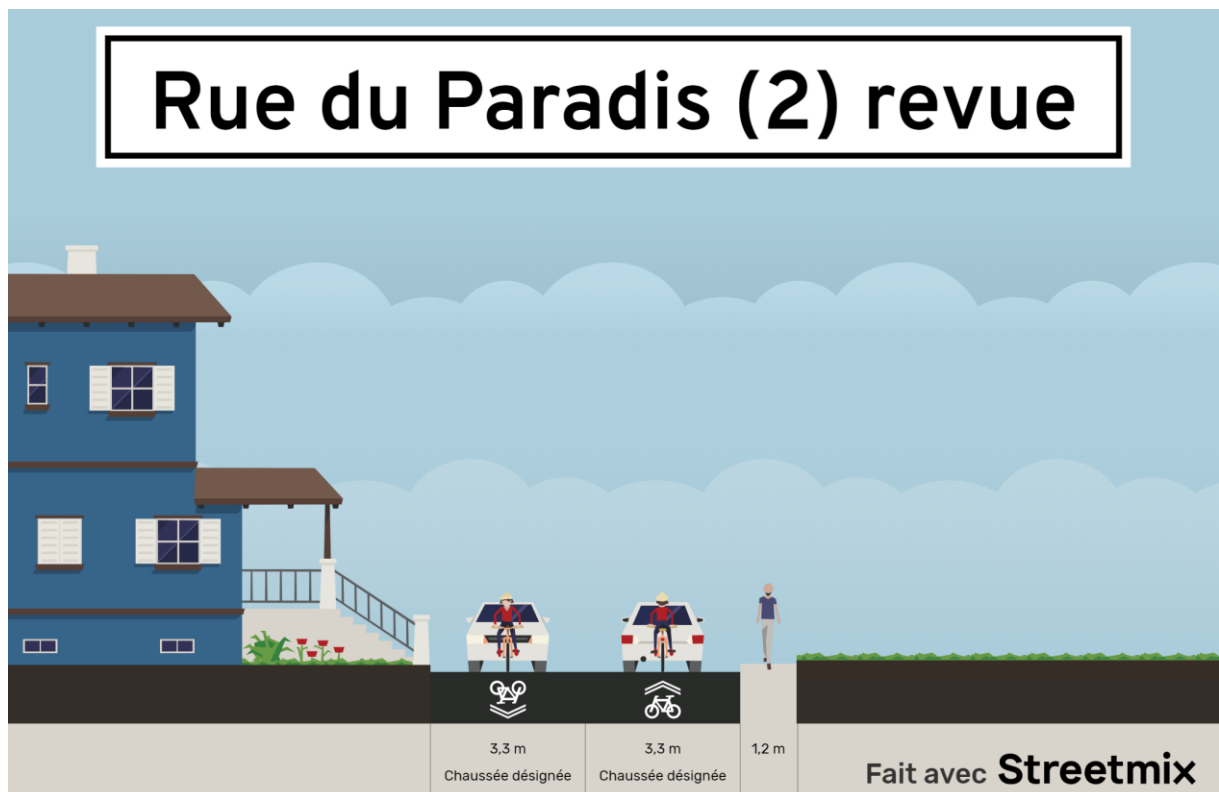


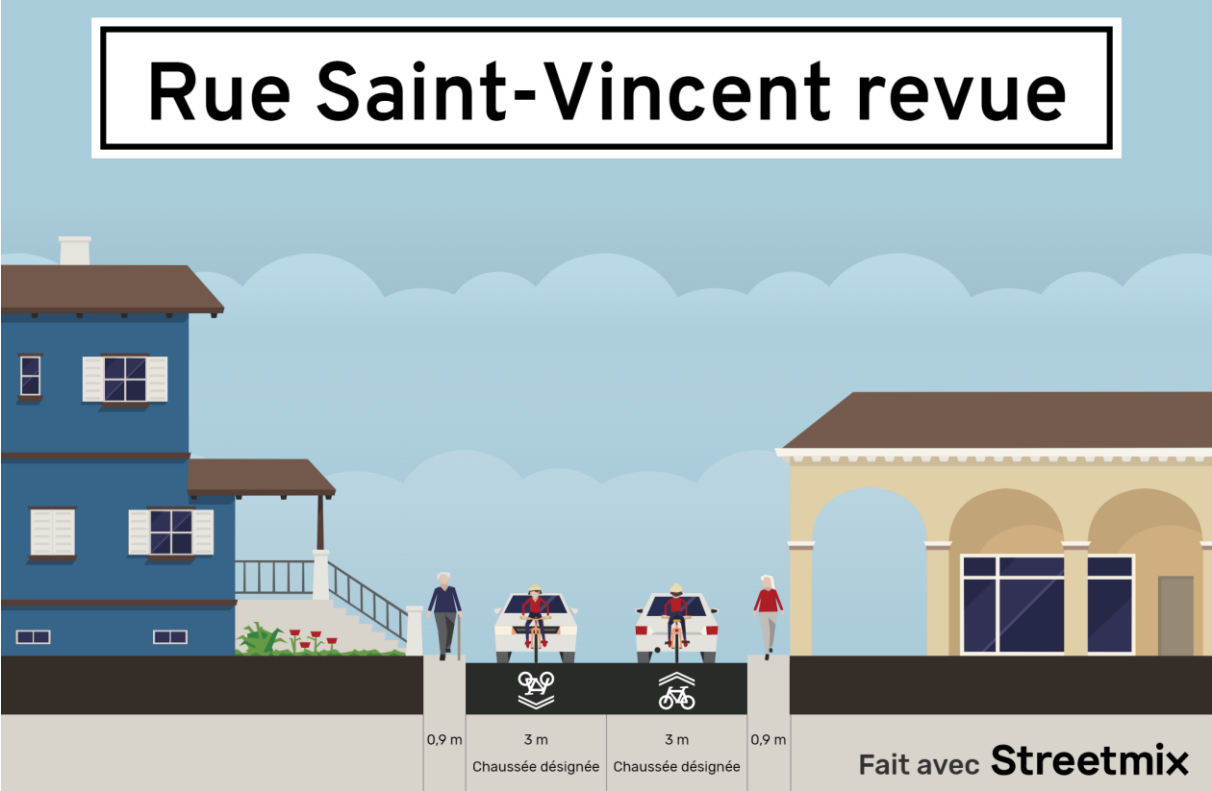
Rue du Paradis au plus étroit dans son tronçon supérieur (côté Corbais)





- Représentation schématique du profil de la voirie en situation projetée





ESTIMATION

Aménagement cyclable	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global			
- sous-fondation	m ²			
- fondation	m ²			
- revêtement (de couleur ocre rue saint-Vincent)	m ²	225	200 €	45.000 €
- éléments linéaires	Mct			
- marquage Logo vélo (rue St-Vincent)	p	20	90 €	1800 €
Logo vélo (rue du Paradis)	p	46	90 €	4140 €
- stationnement vélo	P			
- signalisation verticale	P			
- divers (à préciser):.....	prix global			
TOTAL hors T.V.A.				50.940 €

VOIRIE (aménagements qui ne sont pas au droit des aménagements cyclables)	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global			
- sous-fondation	m ²			
- fondation	m ²			
- revêtement (type)	m ²			
- trottoirs	m ²			
- éléments linéaires	mct			
marquage				
Signalisation verticale	p			
Eclairage public				
Mobilier urbain				
- avaloirs (avec raccordements)	p			
- divers (à préciser):	prix global			

TOTAL hors T.V.A. *(3)

* : à reporter dans la colonne (3) du récapitulatif du plan d'investissement

AMENAGEMENT DE SECURITE	Estimation	Sommes des travaux en €
- plateaux surélevés		
- coussins berlinois		
- dévoiement		
- rétrécissement		
- dos d'âne		
- autre:		
	TOTAL hors T.V.A.	

Total travaux hors T.V.A.	50.940 €
Frais d'études (maximum 5 %)	/
Coût total hors T.V.A.	50.940 €
T.V.A. 21 %	10.697,40 €
COÛT GLOBAL T.V.A. comprise* (2)	61.637,40 €

* à reporter dans la colonne (2) du récapitulatif du plan d'investissement